

Soutien aux étudiants en difficultés

Rencontre entre le personnel professionnel et technique du SAIDE, du Service de consultation personnelle (volet psychosocial) et les enseignants dégrevés pour le soutien aux étudiants en difficulté, par programme et par discipline

13 octobre 2016, 12 h 30 à 14 h



Collège de
Maisonneuve

Déroulement

1. Objectifs de la rencontre et mise en contexte
2. Information sur les ressources octroyées au Collège et nouveautés (annexe S024)
3. Présentation des personnes/ rôles /Services :
 - * Enseignants pivot
 - * Enseignants dégrevés par discipline
 - * Service d'aide à l'intégration des étudiants (SAIDE) (conseillers en services adaptés)
 - * Service de consultation personnelle, volet psychosocial (travailleurs sociaux et psychologues)
4. Mode de collaboration
5. Partage des renseignements personnels

1. Objectif de la rencontre et contexte :

Mieux définir les champs d'intervention de chacun pour favoriser la collaboration des divers acteurs.

Éléments de contexte:

- * Adoption du *Cadre de référence pour l'accompagnement des étudiants en difficultés* en mai 2015: nouvelle approche pour l'encadrement des étudiants.
- * Nouvelles ressources du Ministère (modifications à l'annexe S024, document de travail) qui permettent l'implantation de cette nouvelle approche.

2. Ressources octroyées au Collège pour le soutien aux étudiants en difficultés et nouveautés

Annexe S024 existe depuis longtemps et permet :

- * les activités interculturelles
- * le SAIDE

Nouveau : ressources pour les enseignants

(Extrait de l'Annexe S024, version 13, document de travail)

Soutien à la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap

Les sommes octroyées à chaque cégep doivent exclusivement servir à libérer des enseignants de leur charge d'enseignement afin qu'ils puissent réaliser des activités qui auront pour objectif de soutenir la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap, notamment :

- * réaliser des **activités de recherche et d'innovation**, pour les classes, les ateliers, les laboratoires et les centres d'aide;
- * offrir un **encadrement** dans le cadre de leur programme d'études ou de leur stage;
- * développer des **activités pédagogiques adaptées** à leur situation ou qui répondent à certaines problématiques vécues par ces étudiants dans le cadre de leurs études;
- * mettre sur pied des **projets mobilisateurs** qui peuvent avoir un impact significatif sur leur réussite scolaire;
- * **adapter des activités pédagogiques ou du matériel d'apprentissage** en fonction de pratiques pédagogiques inclusives qui priorisent la diversité des approches pédagogiques, notamment la conception universelle de l'apprentissage.

Bilan annuel

Le rapport annuel du collège devra comprendre un bilan de l'ensemble des activités réalisées permettant de démontrer en quoi elles ont contribué à soutenir la réussite scolaire de ces étudiants et à contrer le décrochage scolaire.

Ressources pour les enseignants

- * 10 Millions par année pour les 48 collèges
- * Maisonneuve reçoit environ 280 000\$ / année
- * Période couverte de 5 ans (commençant en 2015-2016)
- * Accordée en fin d'année 2015-2016, donc ramenées sur 4 ans: jusqu'en juin 2020
- * Pour soutenir les étudiants en situation de handicap ou non
- * Maisonneuve : attribution par programme et par discipline
- * Expériences des autres collèges : des collèges ont attribuées les ressources, d'autres non.

3. Présentation des personnes/rôles

Enseignant pivot

- * *Rédiger le Plan d'accompagnement (PA) à soumettre au Comité de programme.*
- * *S'informer et se tenir à jour quant aux ressources disponibles au Collège afin de soutenir les enseignants.*
- * *Coordonner la mise en œuvre du PA.*
- * *Coordonner les activités de **prévention** spécifiques au programme et qui impliquent plus d'un cours.*
- * *Coordonner les interventions de **dépistage** des étudiants en difficulté et cibler l'aide adaptée à leurs besoins.*
- * *Coordonner les interventions de **soutien** aux étudiants en difficulté et leur suivi, et soutenir les enseignants*
- * **Informer** sur le PA du programme
- * **Contribuer au suivi du PA.**


Enseignants dégrevés par discipline

- * Rôle en définition ...
- * A-16: 40% des disciplines ont utilisé le dégrèvement
- * H-17: ?
- * Des personnes cumulent les deux responsabilités (enseignant dégreuvé pour le programme et pour sa discipline.



Présentation des services adaptés (SAIDE)

« La grandeur de l'homme est dans sa décision d'être plus fort que sa condition. » Albert Camus



Bruno Courville, conseiller en services adaptés
Élise Poudrette, conseillère en services adaptés
Émilie Marra, Christine Tavares, agentes de bureau
France Lachapelle, technicienne en administration

Thèmes abordés

- Obligations et responsabilités
- Principes d'intervention du collège
- Recevoir des services du SAIDE
- Représentation de la clientèle
- Procédures au SAIDE
- Passation des examens
- Portrait de la situation au collège
- Représentation des limitations
- Fréquentation du local adapté
- Ressources déployés par le collège
- À retenir

Obligations et responsabilités des collèges à l'égard des étudiants en situation de handicap

- **Obligation jurisprudentielle
d'accommodement raisonnable dès que
l'étudiant déclare son handicap**



Principes que le Collège respectent...

L'intégration scolaire doit s'effectuer à part égale, sans discrimination ni privilèges

La réalisation de l'intégration est une action autonome de l'étudiant

Le rôle du Collège est de fournir les moyens et le soutien approprié pour favoriser cette réalisation



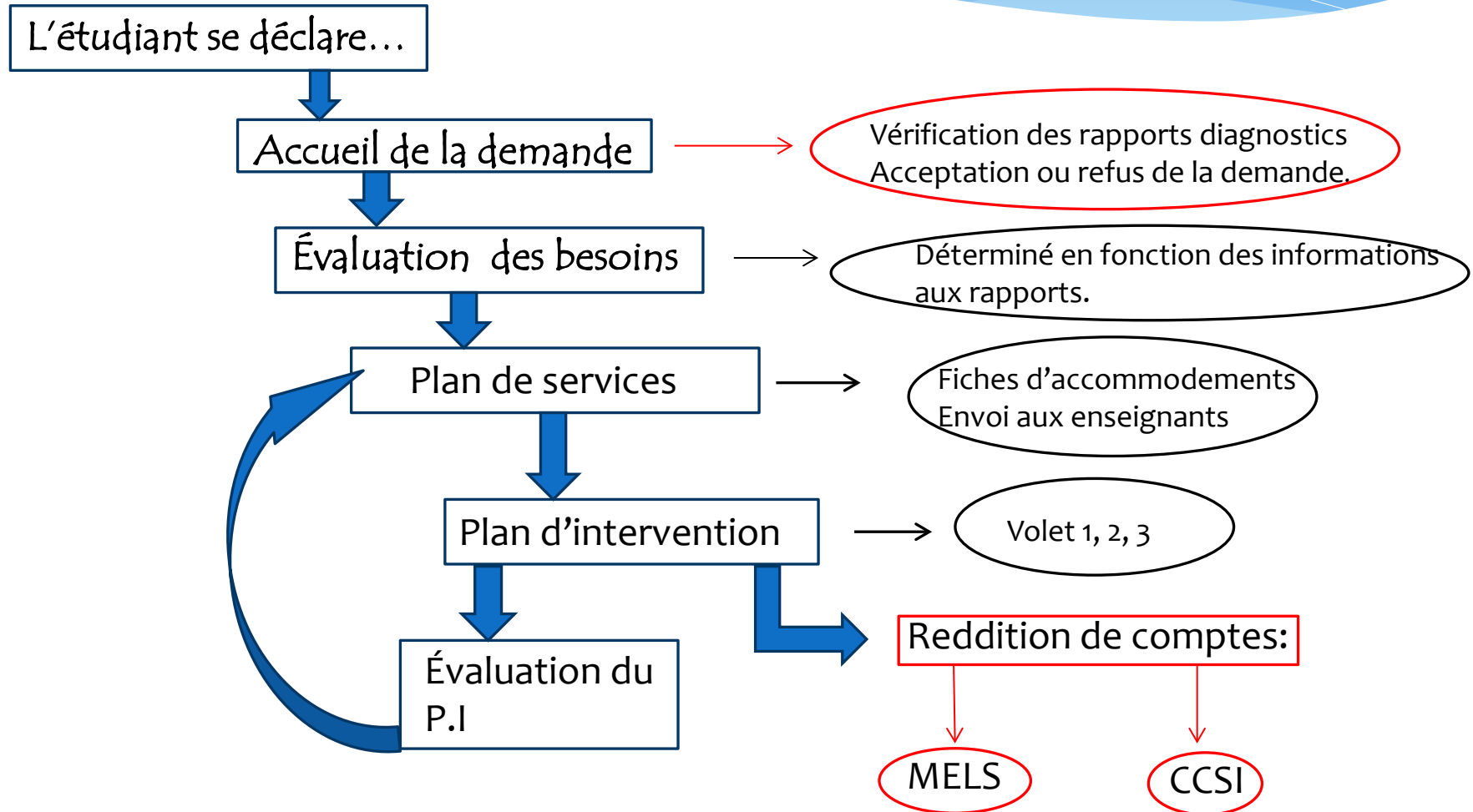
Recevoir des services du SAIDE

- L'admissibilité aux services adaptés se fait sur la base d'une évaluation diagnostique d'un professionnel habilité à le faire.
- Professions reconnues par le MELS:
Médecin, psychiatre, psychologue ,audiologiste
neuropsychologue, orthophoniste

LES
CÉGEPS
DU QUÉBEC



Procédures au SAIDE



Passation des examens

R
E
S
P
O
N
S
A
B
I
L
I
T
É
S

→ SAIDE

Fournir un local adapté
Gérer le système des réservations
Faire suivre les demandes de réservations
Assurer le suivi auprès des professeurs

→ Étudiant

Compléter le formulaire de réservations
Respecter les délais (5 jours ouvrables)
Aviser son professeur de la réservation

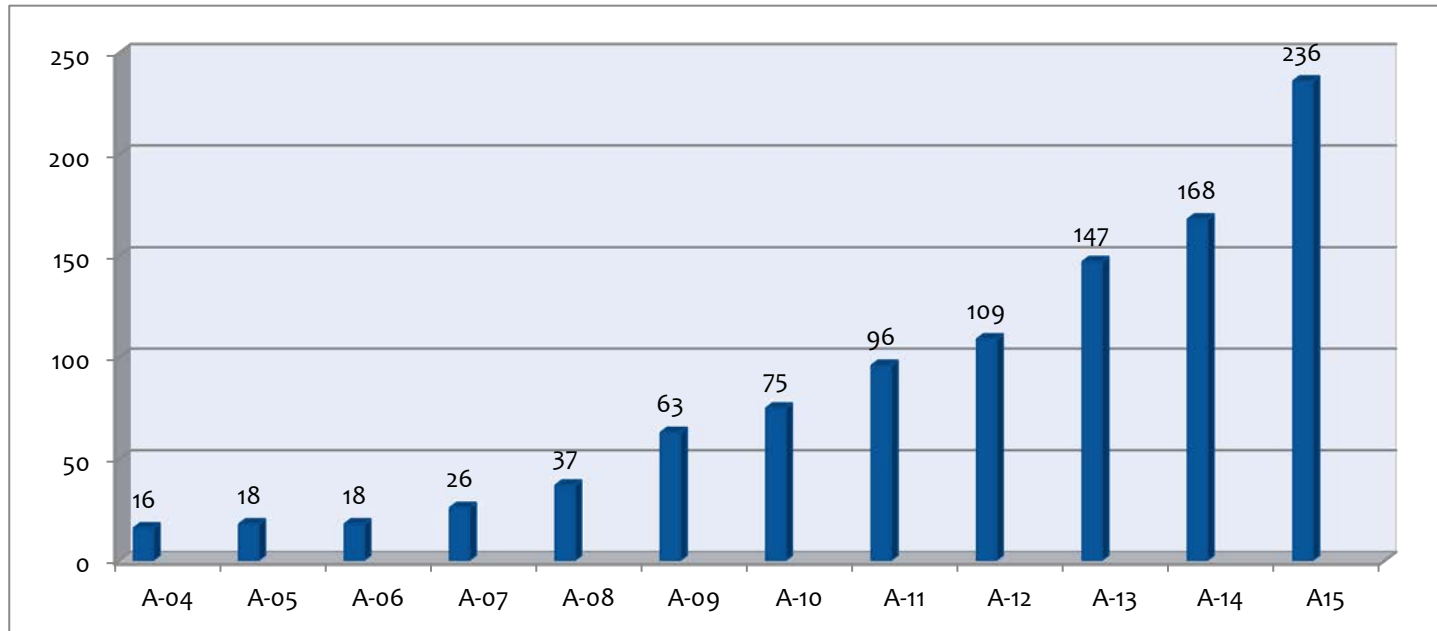
→ Enseignants

Respecter les accommodements
Compléter le formulaire pour les examens
Déposer à l'avance les examens
Récupérer les examens
Contacter le conseiller en services adaptés



Portrait de la situation au Collège

Évolution du nombre d'étudiants inscrits, à la session d'automne, au SAIDE



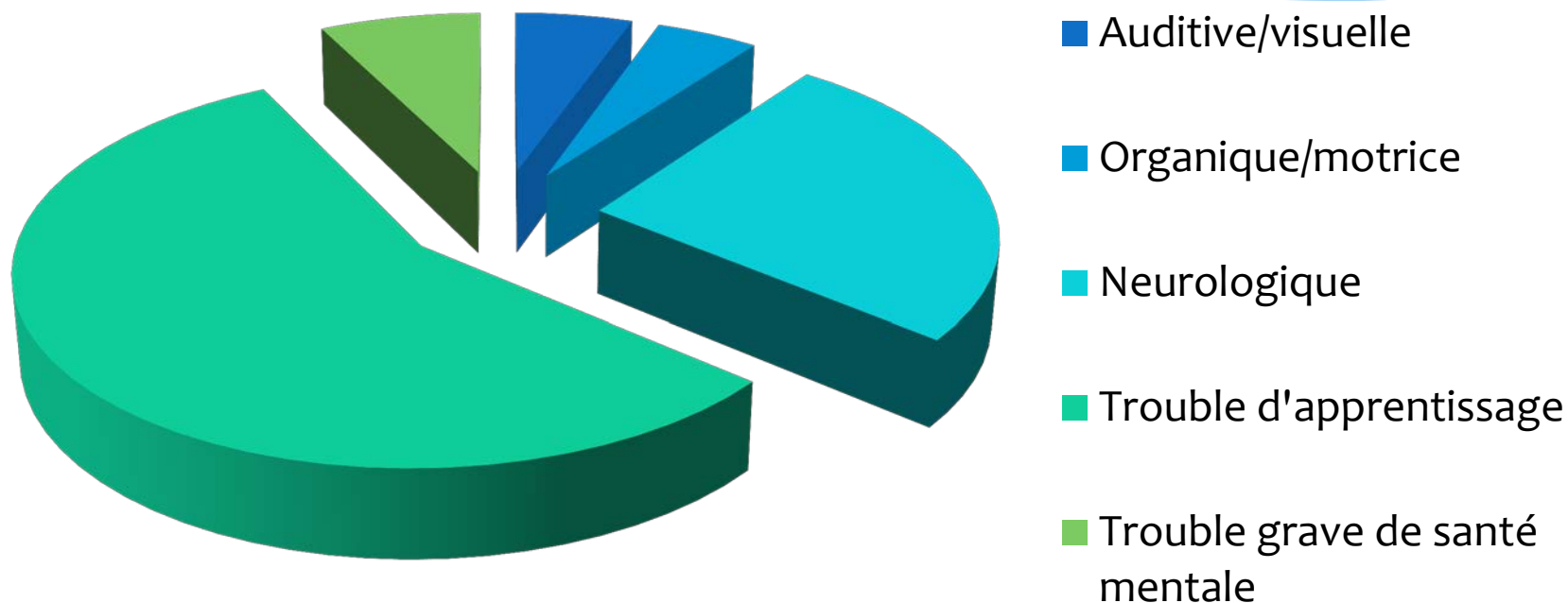
Source : PILOQ pour les données à partir de 2011 et Service de consultation personnelle pour les années antérieures.



Collège de
Maisonneuve

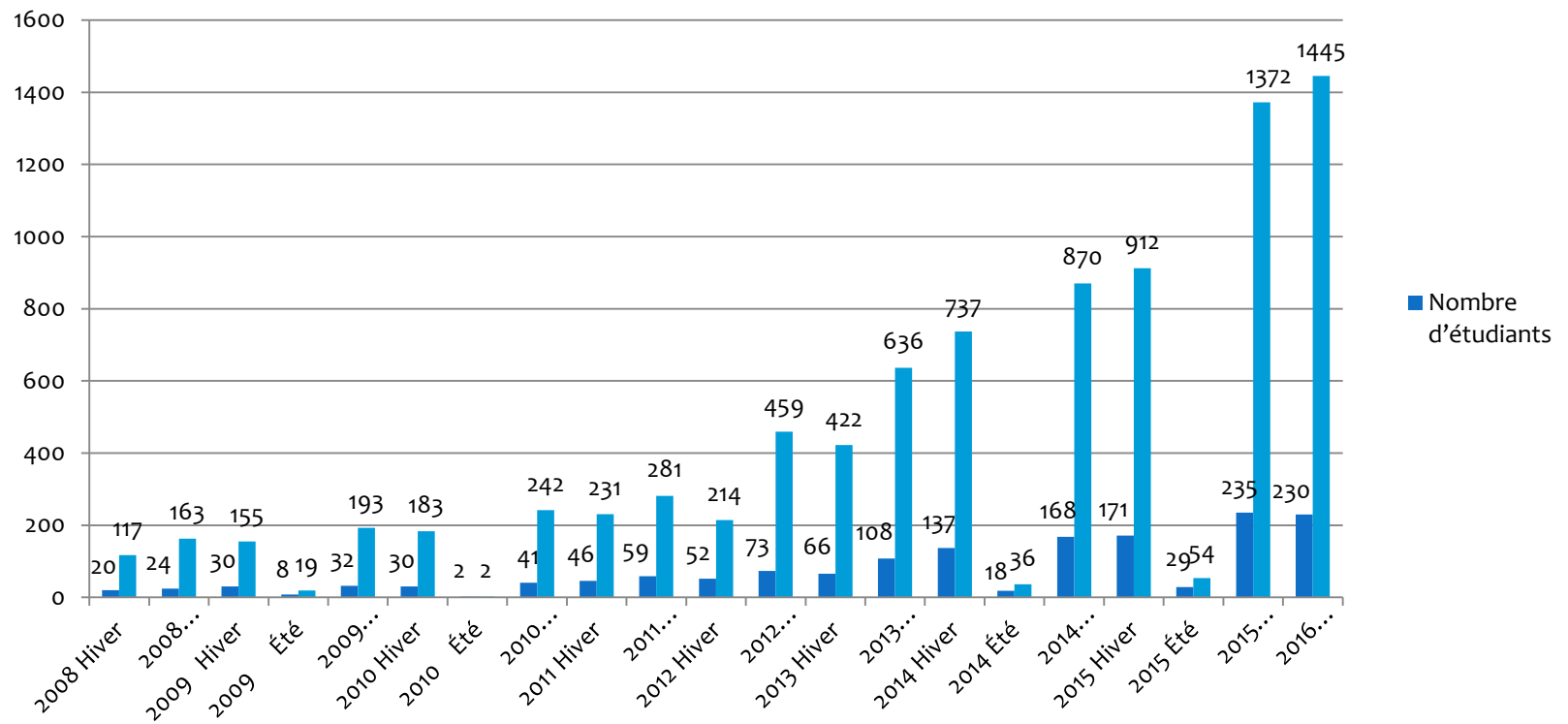
Représentation selon le type de limitation (A-2013)

Répartition selon la nature du handicap



Fréquentation du local adapté

Nombres de réservations



Ressources déployées par le Collège

- Équipe de cinq personnes au service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap sous la responsabilité d'un gestionnaire .
- Mesures adaptatives visant à développer l'autonomie de l'étudiant
- Soutien aux enseignants pour favoriser l'adaptation et l'intégration des étudiants dont la limitation fonctionnelle pourrait nuire à la gestion de la classe
- Collaboration étroite avec les intervenants du Collège (API, C.O., psychologue, etc.) et les intervenants externes (T.S., psychiatre...)
- Échanges avec les parents avec l'autorisation de l'étudiant
- Espace dédié et équipé de postes informatiques dotés de logiciels d'aide et de pupitres pour la passation des examens hors classe

À retenir.....

- L'étudiant en situation de handicap espère réussir son projet scolaire
- L'étudiant doit répondre aux **exigences académiques de son programme.**
- L'étudiant a droit, selon les obligations jurisprudentielles, à l'égalité des chances et, comme tout autre étudiant, à l'échec.
- Le mandat du SAIDE est d'apporter un soutien adapté, spécifique et relatif à leur intégration aux études collégiales.
- Le mandat de l'enseignant est de respecter et mettre en place les conditions nécessaires à l'exécution du plan d'accommodement.



Présentation du Service de consultation personnelle *Volet psychosocial*





Éric Lemay et Jonathan Gariepy, travailleurs sociaux

Andréa Gonzalez-Leduc et Josianne Perron, psychologues

Mode de fonctionnement

Équipe :

Deux techniciens en travail social et trois psychologues

L'étudiant qui vient au service:

- Remplit un questionnaire de renseignements généraux
- Complète une pré-évaluation avec un technicien en travail social
 - Sur une base volontaire, on ne peut pas forcer un étudiant à consulter.
 - Les étudiants peuvent arrêter leur démarche lorsqu'ils le souhaitent.



Rôles des intervenants

Techniciens en travail social (T.T.S)

Deux mandats distincts:



Accueil psychosocial



Aide financière

Accueil psychosocial

- Immédiat
- Évaluation de la situation, des besoins, des attentes / intervention de crise
- Détermination du degré d'urgence
- Trois figures de cas :
 - Suivi (ex. : rupture amoureuse, rencontre ponctuelle, relations familiales tendues)
 - Référence aux psychologues de l'équipe, l'étudiant est alors placé sur la liste d'attente (selon degré d'urgence).
 - Accompagnement possible dans certaines situations (hôpital, organismes communautaires, etc.)
- Liens avec les professeurs
- Liens avec d'autres professionnels, membres du collège (sécurité, direction, etc.)

Rôles des intervenants

Psychologues

Interviennent dans les cas où il y a une problématique de santé mentale possible, dans les situations nécessitant un suivi plus étroit, lorsque la dangerosité suicidaire ou homicide est évaluée comme étant élevée, etc.

- Suivi limité à 6 rencontres : objectifs spécifiques, soutien
- Référence (CLSC, ressources spécifiques, psychologue en pratique privée)
- Situations chroniques
 - Diagnostic psychologique plus complexe
 - Désir de s'engager dans une psychothérapie à plus long terme
 - Suivi/soutien lorsque la prise en charge n'est pas immédiate ou lorsqu'il est impossible de consulter à l'externe

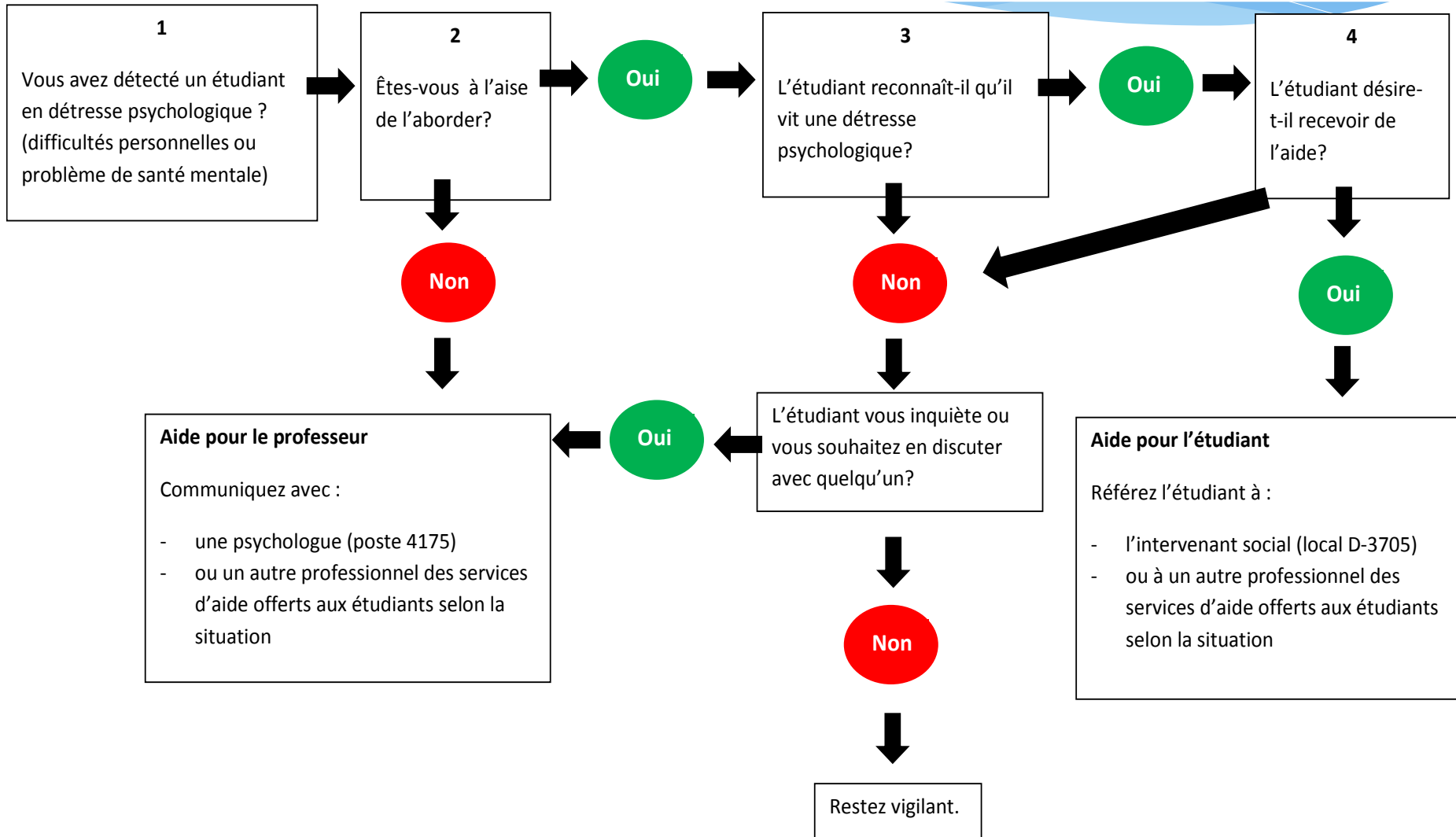
Rôles des intervenants (suite)

- Démarches pour les étudiants (API, SAIDE, conseillers d'orientation, professeurs)
- Incomplets permanents
- Liens avec les professeurs
 - Préoccupation de l'enseignant envers l'étudiant (conseils ou soutien)*
 - Nuances avec les stratégies de gestion de classe ou les infractions au Code de vie
 - Ateliers, présentations en classe sur des thèmes particuliers sur demande de l'enseignant
- Organisation d'activités de prévention
- Liens avec d'autres professionnels, membres du collège

*Obligation de confidentialité établie par l'Ordre des psychologues du Québec (besoin du consentement écrit de l'étudiant pour divulgation)

Quoi faire face à un étudiant en détresse psychologique?

Ce document a été élaboré dans le cadre d'un atelier de formation offert aux professeurs sur la santé mentale des étudiants. Il ne prétend pas faire une présentation exhaustive des situations pouvant exister. Il sert plutôt de guide pour évaluer la meilleure stratégie d'approche auprès de l'étudiant qui vit des difficultés et énumère les ressources disponibles pour lui venir en aide.



Un étudiant vous inquiète...

Comment aider sans s'épuiser?

- ✓ Respecter ses limites
- ✓ Identifier les indices de détresse psychologique (pleurs versus changements de comportements ou désorganisation)
- ✓ Accompagner l'étudiant, promouvoir le service ou présenter les professionnels (l'engagement dans une démarche d'aide est souvent plus réussi lorsque le premier contact a déjà été établi !)



Rôle des différents services pouvant venir en aide aux étudiants présentant des difficultés personnelles ou de la détresse

L'étudiant reconnaît ou non vivre de la détresse ou des difficultés personnelles mais souhaite **discuter de l'impact de sa situation sur sa réussite scolaire.**

Aide pédagogique individuelle | local D-3740-A, poste 4201
Conseiller pédagogique (formation continue) | 6220 rue Sherbrooke E., 514.255.4444
2030 boul. Pie IX, poste 4800

L'étudiant ne désire pas une aide professionnelle, il recherche :

- **un soutien moral lui permettant de parler de ce qu'il vit,**
- **un dépannage alimentaire, vestimentaire et financier.**

Érik Pirro, intervenant de milieu | local D-2608b,

Les problèmes de l'étudiant entraînent des comportements présentant une menace pour autrui ou pour lui-même :

- **problème de comportement,**
- **menaces d'agression ou de suicide imminent,**
- **refus de se conformer à une consigne,**
- **etc.**

La situation nécessite une intervention immédiate.

Agent de sécurité | local B-3303, poste 4911

Étudiant présentant des difficultés personnelles ou de la détresse psychologique

L'étudiant reconnaît ou non vivre de la détresse mais est préoccupé surtout par des manifestations physiques ou un état de santé physique :

- **fatigue,**
- **problème de sommeil,**
- **perte d'appétit**
- **grossesse,**
- **etc.**

Infirmier | local D-2658, poste 4233

L'étudiant reconnaît vivre de la détresse et souhaite recevoir de l'aide professionnelle :

- **difficultés personnelles variées,**
- **détresse, anxiété, dépression...**

Intervenant social | local D-3705, poste 4175 ou 4694

Accueil
Évaluation de l'urgence et des besoins, suivi

Psychologue

Évaluation, suivi et référence

4. Mode de collaboration

- * Équipe multidisciplinaire
- * Complémentarité des rôles
- * Importance de la collaboration entre enseignants et professionnels:


Exemple:

- * entre le personnel du SAIDE et les enseignants si le projet ou l'intervention concernent les étudiants qui présentent un handicap
- * entre l'enseignant pivot et l'API, lors de la rédaction d'un Plan d'accompagnement

5. Partage des renseignements personnels

Grands principes: se limiter à ce qui est utile et nécessaire

Pour connaître les **Règles concernant le partage des renseignements personnels sur les étudiants**, consultez *le Cadre de référence pour l'accompagnement des étudiants en difficultés* (annexe 3)



Informations, formulaires,
modèle de plan et bilans, etc.
disponibles sur le site web du

Service de développement pédagogique

<http://sdp.cmaisonneuve.qc.ca/accompagnement-des-etudiants>